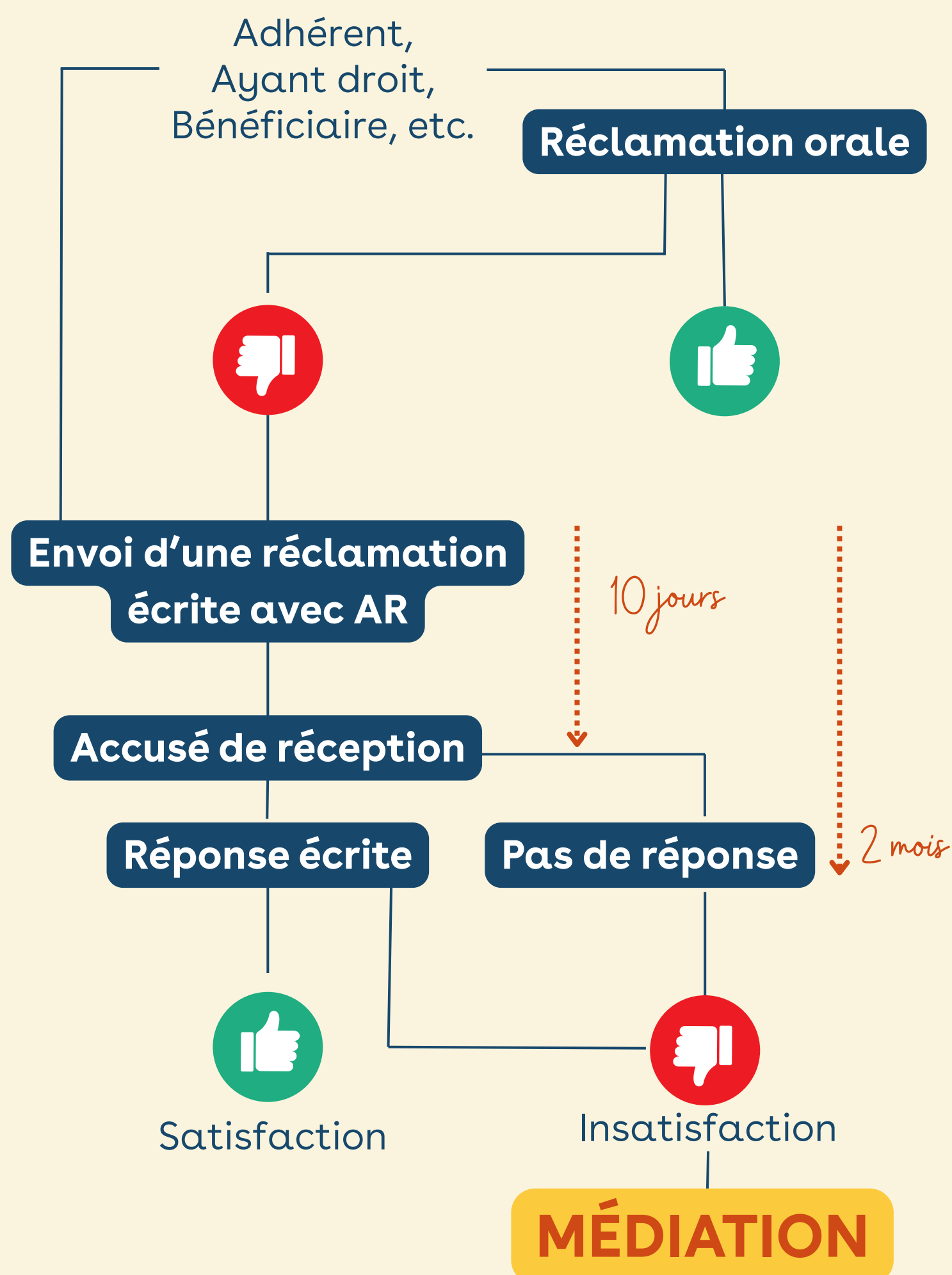


RÉCLAMATION & MÉDIATION

1 RÉCLAMATION



Votre interlocuteur Réclamation

**La Mutuelle
Prévoyance**

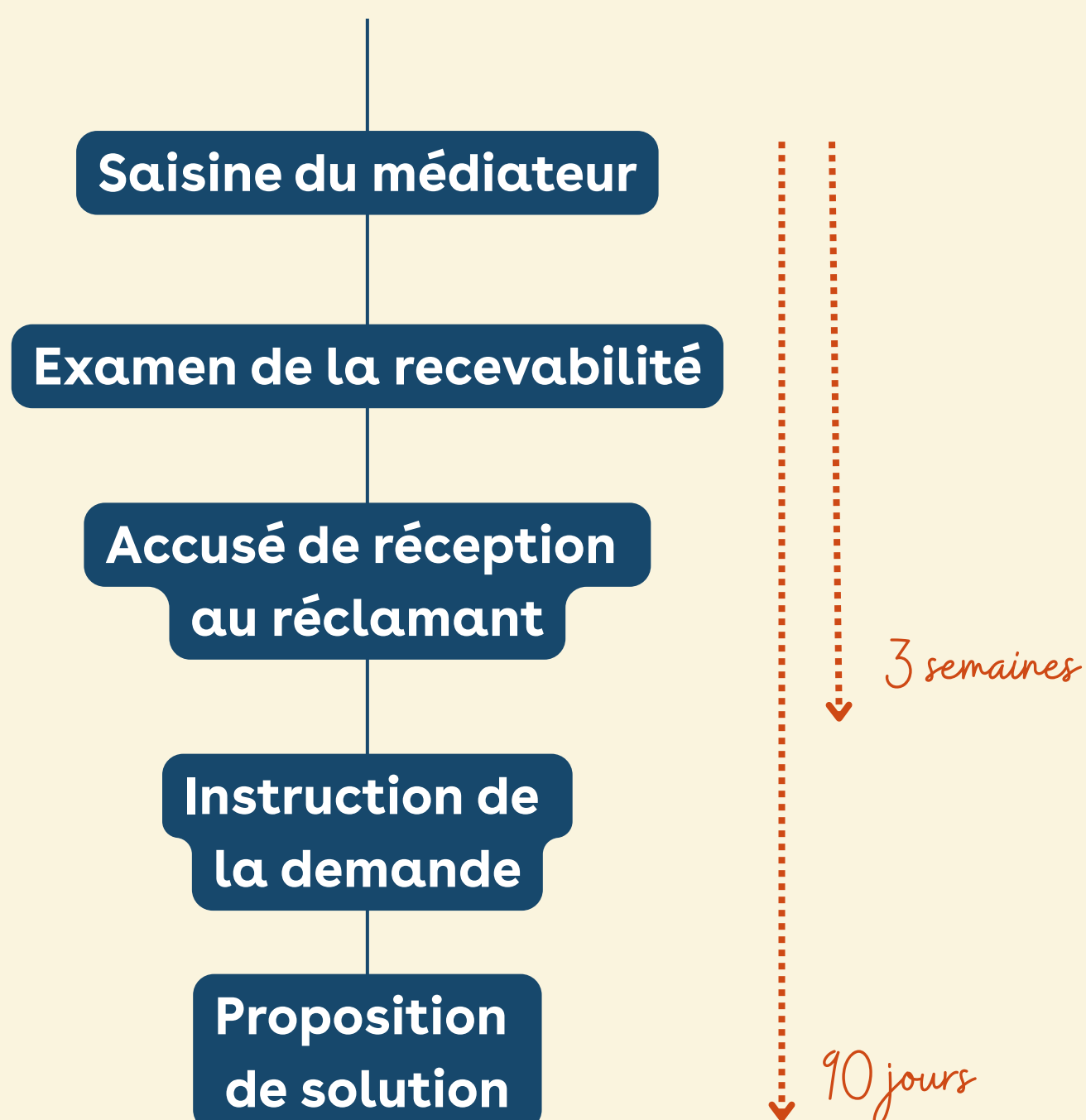
Service Réclamations
39 rue du Jourdil
74960 Annecy

reclamations@mgprev.fr

Qu'est-ce qu'une réclamation ?

Une réclamation est l'expression d'un mécontentement envers la Mutuelle Prévoyance, quel que soit l'interlocuteur ou le service concerné. Elle peut provenir d'un adhérent, d'un ancien adhérent, d'un ayant droit, d'un bénéficiaire ou de toute autre personne, même sans contrat avec la mutuelle. Exemple : contester un refus d'indemnisation ou exprimer une insatisfaction liée à un conseil reçu lors d'une demande d'information.

2 MÉDIATION



Votre interlocuteur Médiation

**Médiateur de
la Mutualité
Française**

255 rue de Vaugirard
75719 PARIS
Cedex 15